

Handicap :

L'Anap et la CNSA lancent une plateforme de partage pour accélérer la transformation de l'offre médico-sociale

Les professionnels sont appelés à déposer leurs bonnes pratiques inspirantes sur cette nouvelle plateforme

- A l'occasion des 20 ans de la loi Handicap, l'Anap et la CNSA lancent une plateforme de partage des pratiques inspirantes sur la transformation de l'offre médico-sociale dans le champ du handicap.
- Cette plateforme est issue des travaux du groupe de travail national de la transformation de l'offre médico-sociale réuni en 2024 qui a permis de faire émerger des expériences inspirantes.
- Les professionnels du médico-social sont invités à y partager leurs bonnes pratiques innovantes, afin d'inspirer les autres acteurs du secteur.

Soutenir la transformation de l'offre médico-sociale dans le champ du Handicap

L'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap évolue vers un modèle fondé sur l'accompagnement en milieu ordinaire, l'accès aux services de droit commun et l'autodétermination, dans tous les principaux domaines de vie (scolarité, emploi, habitat, etc.).

Les pouvoirs publics accompagnent l'évolution du secteur dans son ensemble : évolution des pratiques professionnelles, transformation des organisations et des modalités d'accompagnement dans une optique de personnalisation et de modularité.

« Beaucoup de professionnels du secteur du handicap font évoluer leurs pratiques et leurs organisations. Et pourtant, ces initiatives réussies qui pourraient inspirer largement leurs pairs restent peu visibles. C'est pourquoi j'ai demandé à la CNSA et à l'Anap de réunir un groupe de travail national dédié à la transformation de l'offre qui associe des personnes concernées, des gestionnaires d'ESMS et des acteurs de la Réponse accompagnée pour tous afin de faire émerger des initiatives inspirantes et de les faire connaître. La plateforme de partage d'expérience qui émerge aujourd'hui est à la fois la concrétisation de ces premiers travaux et la marque d'une intelligence collective qui se met en œuvre au bénéfice de la transformation de l'offre », Charlotte Parmentier-Lecocq, Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargée de l'Autonomie et du Handicap.

« Nous lançons un appel à tous les professionnels qui innovent et mettent concrètement en place la transformation de l'offre : partagez vos initiatives, inspirez vos collègues, ils ont besoin de vous ! », Maëlig Le Bayon, directeur général de la CNSA.

Transformation de l'offre : une plateforme de partage inédite

Accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissante, IME / MAS hors les murs, participation des personnes accompagnées au processus de recrutement des professionnels en établissement... : plusieurs pratiques inspirantes sont déjà disponibles sur la plateforme hébergée sur le site de l'Anap. Elles permettent de se projeter dans de nouvelles pratiques professionnelles, dynamiques collaboratives et partenariats avec d'autres acteurs du territoire.

L'Anap et la CNSA mobilisent l'ensemble des parties prenantes pour alimenter cet espace unique de centralisation des pratiques innovantes et d'inspiration du secteur médico-social.

- **Consulter la plateforme** : [Les bonnes pratiques de transformation de l'offre médico-sociale \(anap.fr\)](https://anap.fr)

Les ressources de l'Anap pour accompagner la transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap

- [Handicap - Réinventer l'offre médico-sociale, plateformes de services coordonnés \(anap.fr\)](https://anap.fr)
- [Comprendre et déployer la fonction ressource \(anap.fr\)](https://anap.fr)
- [Transformation de l'offre médico-sociale : dynamiques partenariales \(anap.fr\)](https://anap.fr)
- [Transformation de l'offre médico-sociale : coordonner les parcours \(anap.fr\)](https://anap.fr)
- [Transformation de l'offre médico-sociale : évolution des pratiques et postures \(anap.fr\)](https://anap.fr)

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Contact presse : communication@anap.fr | +33 6 11 19 45 33

À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites pour-les-personnes-agees.gouv.fr et monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2024, la CNSA consacre plus de 40 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie. Plus d'informations sur www.cnsa.fr

Contact presse : agnes.caradot@cnsa.fr | +33 7 86 32 43 68